# 63% des Français redoutent de donner des informations personnelles sur Internet | Denis JACOPINI



Selon une enquête réalisée par Dashlane et Opinionway, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les internautes français sont ceux qui se méfient le plus. 14% ne communiquent jamais leurs données personnelles, contre 4 % des Britanniques et 5% des Américains.

En fonction de leur identité culturelle, les internautes n'abordent pas la saisie des données personnelles sur la toile de la même manière. Selon un sondage Opinionway, réalisé en octobre 2015, les Français se montrent bien plus frileux que leurs homologues anglo-saxons: 63% d'entre eux avouent leur méfiance quand il s'agit de donner des informations personnelles sur le web contre 35 et 34% chez les Britanniques et les Américains. 14% des Français refusent de communiquer leurs informations personnelles, un chiffre qui tombe à 4 et 5% en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Quel que soit le pays, la donnée la plus sensible est le numéro de carte bancaire. Là encore, ce sont les Français qui arrivent en tête. 72% d'entre eux avouent leur crainte quand il s'agit de stocker cette information sur un site, contre 48% des Anglais et 41% des Américains.

Les critères qui rassurent ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre, selon l'enquête. Les Français se sentent en priorité protégés par le petit cadenas à côté de l'adresse qui indique une connexion sécurisée (68%), puis par l'assurance que les données ne seront pas transmises (36%). Les Britanniques et les Américains se fient, eux, à la marque ou au site Internet (53% et 47%).

En revanche, le mot de passe fait consensus. Il rime avec sécurité dans le cas de transactions pour 1/3 des Français, des Britanniques et des Américains.

Globalement, les internautes se posent beaucoup de questions quand il s'agit de payer en ligne. La vigilance reste de mise à l'égard de certains sites, de peur d'être piratés. 65% des Français évitent alors d'y utiliser leur carte. 66% des Britanniques et 70% des Américains s'abstiennent également.

Interrogés sur les systèmes sensés améliorer leur confiance, les participants se disent prêts à utiliser leur carte bancaire plus souvent, si l'utilisation une carte temporaire infalsifiable rend le piratage impossible. À cette condition, 70% des Français, 76% des Britanniques et 77% des Américains passeraient à l'acte. Autre critère jugé rassurant: une étape d'authentification supplémentaire (63% en France, 54% en Grande-Bretagne et 50% aux États-Unis).

Méthodologie : pour réaliser cette enquête, un échantillon représentatif a été constitué en fonction des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle en France, de catégorie sociale Esomar au Royaume-Uni et de revenus aux Etats-Unis. 1014 Français, 1004 Britanniques et 1009 Américains ont été soumis à un questionnaire en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web interview).

#### Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ? Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source

http://www.boursorama.com/actualites/63-des-francais-redoutent -de-donner-des-informations-personnelles-surinternet-419faf4a01d101ef73283fcf315c7a50

Virus, piratages **Solutions** entreprises

Formation en cybercriminalité arnaques et informatiques, pour nos















Formation encybercriminalité
: Virus virus et arnaques et piratages informatiques, Solutions pour nos entreprises

#### Présentation

Le contexte de l'Internet et l'ampleur du phénomène de la cybercriminalité, nous poussent à modifier nos

comportements au quotidien.

Avons-nous raison d'avoir peur ? De quoi doit-on avoir peur ? Comment se protéger ?

Les réponses évidentes sont techniques, mais il n'en est pas moins vrai que des règles de bonnes pratiques et des

attitudes responsables seront les clés permettant d'enrayer le phénomène....

#### Objectif

Découvrez les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant d'enrayer ce phénomène.

#### Durée

1 journée

ou conférence de 2 heures.

#### Public concerné

Chefs d'entreprise, présidents d'associations, élus, décideurs, employés, agents, ....

#### Moyens pédagogiques

Vidéo projecteur et sonorisation souhaitée selon la taille de la salle.

#### Animateur

Denis JACOPINI

Expert Judiciaire en Informatique diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale et en Droit de l'Expertise Judiciaire. Spécialisé en Protection des données personnelles et certifié ISO 27005, il a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.

Son métier : Aider les professionnels à <u>se protéger des pirates informatiques</u>, et à <u>se mettre en conformité</u> avec la CNIL et le règlement Européen sur la <u>Protection des Données Personnelles</u>.

Il intervient dans la France entière et à l'étranger pour former ou sensibiliser les décideurs, informaticiens et utilisateurs sur les techniques utilisées par les Pirates informatiques pour piéger leurs victimes et sur les obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Différentes interventions pour :

- Le Conseil de l'Europe ;
- Un Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique ;
- Le Centre d'Etudes des Techniques Financières et d'Ingénierie d'Aix en Provence ;
- Des écoles d'avocats ;
- Des Compagnies d'Experts Judiciaires ;
- De nombreux clubs ou associations de chefs d'entreprises dans la France entière et à l'étranger ;
- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour des élus, des S.G. et des agents publics.

(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle — Numéro formateur : 93 84 03041 84)

Plus d'informations sur

: https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles [block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

#### Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

# Une entreprise peut-elle être condamnée pour défaut de sécurisation de l'accès à ses outils informatiques ?



Nous attirons votre attention sur le fait que cette information est modifiée par la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données). Plus d'informations ici :

https://www.lenetexpert.fr/comment-se-mettre-en-conformite-ave c-le-rgpd Nous l'avons toutefois laissée accessible non pas

## Une entreprise peut être condamnée pour défaut de sécurisation de l'accès à ses outils informatiques ?

Une entreprise peut être sanctionnée par la CNIL, par exemple, si l'organisme juge que les mots de passe sont peu sécurisants : les noms des employés, inchangés depuis quelques années. Avec les nouvelles réglementations européennes entrées en vigueur en 2018, les amendes peuvent s'élever à 20 millions d'euros voire 4% du chiffre d'affaires mondial…

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









## Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

#### Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





#### Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Connaissez-vous vos droits sur les données personnelles au travail (VRAI-FAUX) ? — La Voix du Nord

# Formation Data protection officer (DPO)



Le data protection officer sera obligatoire en France dans certaines entreprises le 25 mai 2018. Voici ce qu'il faut savoir sur son rôle.

D'ici le 25 mai 2018, les entreprises et les administrations qui utilisent des données à caractère personnel devront recourir aux services d'un data protection officer (DPO).

Quel est son rôle et ses obligations ?

# Data protection officer : définition

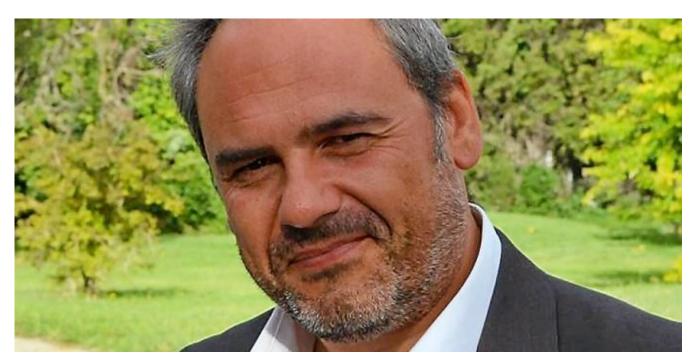
Les données sont présentes en masse dans les entreprises. Ce qui peut poser des risques en matière de sécurité mais aussi de légalité. Pour aider les entreprises, un nouveau métier a le vent en poupe dans le secteur du numérique : le data protection officer (DPO).

Sa mission est la suivante : s'assurer que son employeur ou son client respecte la législation lorsqu'il utilise les données à des fins commerciales (mailing par exemple) mais aussi à des fins internes (logiciels RH). Son rôle est donc transversal, ce qui l'amène à travailler avec de nombreux départements : direction générale, marketing, développement ou encore RH. En cas de manquement à la loi, il est tenu d'alerter sa direction dans les plus brefs délais.

Son rôle est très polyvalent. En plus de connaissances en informatique et en cybersécurité, le data protection officer est tenu de posséder une grosse culture juridique, notamment en droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Aujourd'hui, des juristes spécialistes des NTIC, des informaticiens, des ingénieurs en cybersécurité peuvent exercer des fonctions de data protection officer au sein d'entreprises ou de cabinets de conseil.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information

(ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









# Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

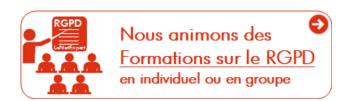
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique

et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





#### Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Data protection officer (DPO) : définition, formation et salaire

Victime d'une fraude sur votre carte de paiement ? L'état met à votre disposition une nouvelle plateforme : Percev@l





Victime d'une fraude sur votre de paiement ? L'état met à votre disposition une nouvelle plateforme : Percev@l

Depuis quelques jours, un nouveau téléservice est disponible sur service-public.fr. Il permet aux victimes de fraude à leur carte de paiement de se signaler auprès des autorités.

Un tel service était nécessaire et attendu depuis longtemps. En effet, la fraude aux cartes de paiement a lieu essentiellement sur Internet aujourd'hui (à plus de 70% selon les statistiques publiées par l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement). Cela veut dire que le lieu où se commet réellement l'infraction n'a en général aucun rapport avec l'endroit où se trouve la victime. De surcroît, c'est le cumul des informations provenant des nombreuses victimes qui permettra d'identifier les fraudeurs et leur mode opératoire et facilitera la coopération internationale (plus facile si on peut identifier un préjudice conséquent lié aux mêmes auteurs).

Lorsqu'on constate un paiement frauduleux avec son numéro de carte bancaire (en consultant son relevé de compte en ligne, ou encore en étant prévenu par sa banque ou son prestataire de paiement), les opérations suivantes peuvent maintenant être réalisées par les victimes:

- Mettre sa carte en opposition en contact son organisme de paiement (en général par un simple appel téléphonique)
- Réaliser son signalement sur le téléservice Percev@l (on le retrouve simplement sur le site service-public.fr en cherchant Percev@l ou « fraude carte bancaire »)
- Transmettre le récépissé fourni par Percev@l à sa banque pour faciliter les opérations de remboursement [lire la suite]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre) Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances

similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître ! Commandez sur Fnac.fr https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en (Symantec) 13,8 Milions de victimes Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

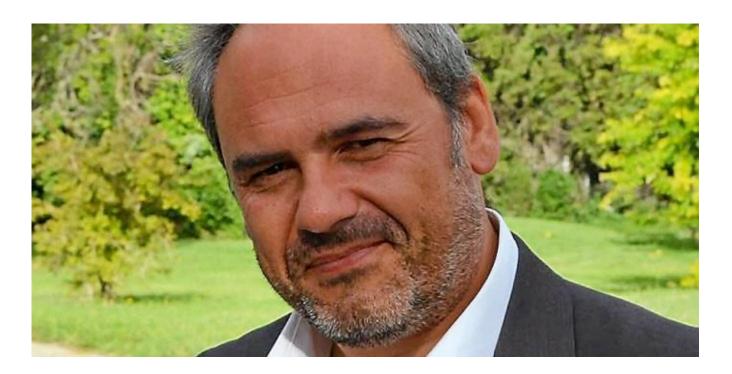
Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj\_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

#### Commandez sur Fnac.fr

Source : Percev@l — plateforme de signalement des fraudes aux cartes de paiement — est ouverte! — Investigation & transformation numériques

# La durée du travail de tous les salariés peut être contrôlée par un système de géolocalisation ?



La durée du travail de tous les salariés peut être contrôlée par un système de géolocalisation ?

Il n'est pas possible pour l'employeur d'utiliser les résultats de la géolocalisation si ce n'est pas déclaré à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et sans que le sache le salarié, encore moins si l'entreprise possède déjà un moyen de contrôler la durée de travail. Si un salarié a une liberté de son temps de travail, c'est surtout le résultat qui compte.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Quels sont les droits et devoirs des salariés en matière de sécurité informatique

La durée du travail de tous les salariés peut être contrôlée par un système de géolocalisation ?

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Une entreprise peut-elle être condamnée pour défaut de sécurisation de l'accès à ses outils informatiques ?

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

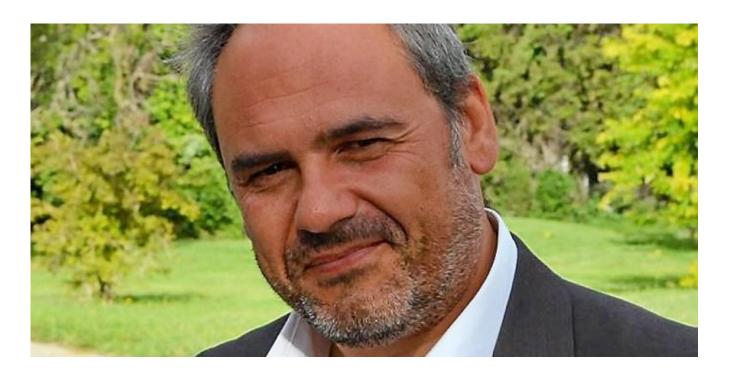
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

## Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?

Besoin d'une **formation pour apprendre à vous** mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous



Notre Expert, Denis JACOPINI est Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Denis JACOPINI a bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il m'est ainsi facile pour moi d'expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous transmettre mon savoir, vous dévoiler ma technique et mes outils car c'est bien ce qu'attendent les personnes qui font appel à nos services. ».

Source : Connaissez-vous vos droits sur les données personnelles au travail (VRAI-FAUX) ? — La Voix du Nord

# Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement



Depuis 2012, nous accompagnons des établissement dans leur mise en conformité avec la réglementation sur les Données à Caractère Personnel.



```
Depuis le 25 mai 2018, le RGPO (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CMIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur confronité.
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             2 SOLUTIONS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD
                                                                                                                                                                                        1.
Vous faîtes appel à un expert / formateur qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement (ci-dessous).
   Vous apprenez à vous mettre en conformité avec le RGPD en suivant une formation (Consultez notre page « Initiation au RGPD, Formation RGPD pour DPD / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSII, ESN, Avocats et Experts comptables »).
 Je me présente : Demis JACOPINI. Je suis Expert de jurtice en informatique <u>spécialité en coherciminalité en BORN (protection des hommées à Caractère Personnel)</u>. Consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientêt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des bonnées à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant OIII (CII : Cor
Now southaiter vous mettre en conformité avec le Réglement (UE) 2016/079 du parlement européen et de Conseil du 27 avril 2016 (ett E000) et vous southaiter vous mettre en conformité avec le Réglement (UE) 2016/079 du parlement européen et de Conseil du 27 avril 2016 (ett E000) et vous southaiter vous entre conformité avec le Réglement (UE) 2016/079 du parlement européen et de Conseil en la conformité devaient se dérouler (et enceré à ce jour avec le RÉGD) selon 3 phases principales :

1. « Analyse de risque ;

2. « Nise en place de la conformité RGD » avec amélioration des traitements et les neuros corrections es parlement se vue de les rendre acceptables ou conformes. Cet i inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;

3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution de l'évolution de l'évolution de l'évolution de l'évolution de l'évolution des l'exclusions que relatif à la presente personnel et des risques (yet, ce suivi a pour principal intérêté de maintenir voire conformité RGDD dans le teeps.
                                                                                                      Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisisser si vous souhaiter :

- « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;

- « Faire » (nous vous apprenons et vous poursuiver le maintien de la sies en conformité tout en apart écurité de nous avoir à vos cotés si vous en exprimez le bessin) ;

- ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les démarches de mise en conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons répulsirement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la OIIL).

CONTACTEZ-NOUS AVEC Le formulaire : d'edessous
                                                                                                                                                                           Dur. com and varient screening the property of the property of
                                                                                                                                   Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.
                                              Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.
                                                                                                                                                                                                                                                                            N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    Votre adresse de messagerie (obligatoire)
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)
                                                                                                                                                Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Méanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.
                                Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saissies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendra rapidi
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            MERCI DE DÉTAILLER VOTRE DEMANDE, VOS ATTENTES..
                                                                                                                                                                                                                                                                          Votre demande, vos attentes...:
                                                                                                                                                                                                                                                Détails sur votre activité :

Êtes-vous soumis au secret professionnel ?

Votre activité dépend-elle d'une réglementation ?

Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    OBui⊕NonOJe ne sais pas
OBui⊕NonOJe ne sais pas
                                                   WOTHE SYSTIME INFORMATIQUE

so décrire la composition de votre système informatique. Nous souhaiterions, sous forme d'émumération, connaître les équipments qui ont un quelconque accès à des domnées à caractère personnel avec pour chacum des appareils TOUS le(s) logiciel(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s)

Exemple:

- 1 avereur Will avec site Internet pour faire connaître eun activité;

- 1 orienteur price avec opiciel de leur europée avec des l'entretin pour facturer nes clients;

- 2 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des pror pas correspondres evec des clients et des propressors l'englis de compatibilité pour faire la comptabilité de la structure;

- 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des propressors l'englis de compatibilité pour faire la comptabilité de la structure;

- 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des propressors logiciel de compatibilité de la structure;

- 2 averagement des compatibles des compatibles pour formation pour facturer nes clients.
                                                                                                                                                                                                                                                 Avez-vous un ou plusieurs sites Internet ?
Quel(s) est(sont) ce(s) site(s) Internet ?
Avez-vous des données dans le Cloud ?
Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   O0ui⊕NonOJe ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   OOui⊕Non⊙Je ne sais pas
                                                                                                 VOS TRAITEMENTS DE DOINNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?
                                                                                                                                                                           DIMENSIONMEMBY DE VOTRE

Numbre de salariés de votre structure :

Parmi ces salariés, combien utilisent un équipement informatique ?

Numbre de services** dans votre structure (exemple : Service commercial, service technique...) :

Perci d'énamérer les services** de votre structure :
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 PRESTATAIRES 6 5005-TRAITANTS

Travailler-vous avec des sous-traitants ?

Merci d'énunérer ces sous-traitants ;

Travailler-vous avec des prestatiantes qui interviennent dans vos locaux ou dans vos agences ?

Merci d'énunérer ces prestatires ;

Avec combien de sociétés () d'informatique travailler vous ?

Merci d'énunérer ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesquels elles interviennent et eventuellement leur pays :
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    OOui⊕NonOJe ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   O0ui⊕Non⊙Je ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               0 🔻
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPD
                                                                                                                                                                  Worte établissement échange t-il des données avec l'étranger ?

Si oui, avec quel(s) pays ?

Si oui, avec quel(s) pays ?

Les personnes utilisant unéquipement informatique ont-elles déjà été sensibilisées au NGMO ?

Si vous ou vos collaborateurs n'ent pas été ensaibilisées na MGPO, souther-vous suivre une formation ?
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    O0ui⊕NonOJe ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    OOui@NonOJe ne sais pas
OOui@NonOJe ne sais pas
OOui@NonOJe ne sais pas
                                                                        VOS LOCIUX

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou ves locaux professionnels fait partie de la démarche de mise en conformité.

Disposer-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant juridiquement de votre établissement ?

Si 'Oui*, (ombien ?

Merci de nous indiquer l'adresse ou les adresses de vos agences (et pays japs en France du ou des lieux dans lesquels vous et vos éventuels collaborateurs exerces
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           00u1⊕n∪
                                                                                                                                                                                                                                                                INcus pouvons vous accompagner to de différentes manières.

A) Bous pouvons vous promptre à deverir autonome (normation);

B) Nous pouvons vous promptre à deverir autonome envoire (accompagneemt, audit + formati
C) Vous pouvons vous accompagner au début puis vous aider à devenir autonome enusite (accompagneemt, audit + formati
C) Vous pouvons vous accompagneemt on confirer la totalité de la démarche de mise en conformatie (accompagneemt);

D) Nous pouvons vous accompagneemt on mainte personnolisée (merci de nous détailler vou statutes).

Quel type d'accompagneemt soindaire vous de notre part (Apl/Un - détails) ?
                                                                                                                                                                                                                                                                                 Si yous Le soubsits, your power must provide the state of the state of

    nounce o agences que voire siturcine a en riance;
    Urgence de votre projet;
    Toute information complémentaire que vous jugerez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.

                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               Envoyer les informations saisies
```

ou bien, envoyez un e-mail à rgpd[a-ro-ba-se]lenetexpert

Source : Denis JACOPINI

# Le dirigeant est responsable de ses déclarations à la CNIL | Denis JACOPINI



Nous attirons votre attention sur le fait que cette information est modifiée par la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données). Plus d'informations ici :

https://www.lenetexpert.fr/comment-se-mettre-en-conformite-ave c-le-rgpd Nous l'avons toutefois laissée accessible non pas par nostalgie mais à titre d'information.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette information est modifiée par la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données). Plus d'informations ici : https://www.lenetexpert.fr/comment-se-mettre-en-conformite-avec-le-rgpd Nous l'avons toutefois laissée accessible non pas par nostalgie mais à titre d'information.

Quelles mesures les entreprises doivent-elles prendre pour être en règle avec la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés), notamment pour le respect des données privées ?

Les entreprises doivent protéger les données personnelles, selon la loi Informatique et libertés ?

C'est une obligation légale des entreprises : elles doivent protéger les données personnelles de leurs salariés comme de leurs clients. Une donnée personnelle est toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement .

Certaines données peuvent sembler évidentes : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, empreinte digitale. D'autres viennent moins spontanément à l'esprit : adresse IP. habitudes de consommation. entourage familial, plague d'immatriculation.

L'entreprise se doit donc de sécuriser les informations personnelles qui transitent par son site Internet (ne serait-ce qu'à travers un formulaire de contact), par l'enregistrement des appels, la vidéosurveillance, l'annuaire interne, les contrôles d'accès aux locaux, etc.

Que doit faire l'entreprise pour être en conformité avec la loi ?

Informer les instances représentatives et mettre en œuvre une charte informatique ne suffit pas. Le site Internet de l'entreprise doit comporter des mentions légales, elle doit assurer la confidentialité des données, définir une durée de conservation des données, effectuer les déclarations préalables à la mise en place d'un dispositif de collecte auprès de la CNIL, respecter l'objectif de la collecte annoncé, etc.

Le dirigeant de l'entreprise est responsable et doit prendre les mesures nécessaires au traitement des données personnelles. Il est aussi fortement conseillé, dans les entreprises de taille importante, de mettre en place un CIL, un correspondant informatique et libertés, et de sensibiliser les utilisateurs et les salariés aux risques informatiques et à la loi informatique et libertés. Il peut aussi être utile de faire un inventaire des traitements des données à caractère personnel (site Internet, fichiers clients, prospects, fournisseurs, téléphonie, vidéo-surveillance, gestion de la paie. fichiers métiers).

Le coût de la mise en place de ces mesures varie en fonction de la taille de l'entreprise, donc du temps nécessaire à l'analyse des risques.

Quelles sanctions l'entreprise et son dirigeant risquent-ils ?

Au-delà des sanctions légales, c'est la réputation et la crédibilité de l'entreprise qui sont en jeu : son image et son patrimoine sont exposés.

Néanmoins, l'absence de mentions légales peut déboucher sur une amende de 6000 €, la surveillance permanente des zones réservées dans une entreprise ou la collecte de données sur la vitesse d'un véhicule, 5000 € ; le non respect des obligations de sécurisation des données personnelles peut aller jusqu'à 300 000 € d'amendes. ☐ Toutefois, la CNIL joue pour l'instant avant tout un rôle de prévention plus que de sanction.

Quid de la loi sur le renseignement qui oblige les opérateurs à mettre en place des dispositifs automatiques de collecte des données ?

Ce type de loi ne pose pas de problème dans une démocratie et remplit ses objectifs de sécurité. En revanche, la question se poserait de façon plus grave sous un autre régime.

#### ATTENTION !

Nous attirons votre attention particulièrement sur le fait que certains professionnels du monde informatique, de l'internet ou de la communication, concernés par un devoir d'information auprès de leurs clients, remplissent les déclarations à la CNIL de leurs clients pour leur simplifier les démarches.

Il faut savoir que la déclaration à la CNIL d'un système de traitement se compose d'abord d'un audit technique et logique de l'existant, tant au niveau organisationnel qu'au niveau technique jusqu'à la sécurité informatique mise en place.

Une déclaration incomplète ou ne correspondant pas à la réalité peut vite se transformer en FAUSSE DECLARATION.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine

de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









## Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

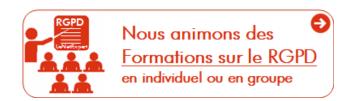
Contactez-nous

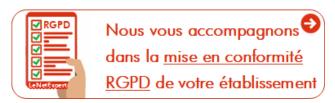
Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données,

en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





#### Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

#### Source

http://www.tracesecritesnews.fr/actualite/le-dirigeant-est-responsable-de-la-securite-informat ique-de-l-entreprise-et-des-donnees-personnelles-56747 par Pierre-Yves Ratti

Formation RGPD pour TPE / PME / DPO / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSII, ESN, Avocats, Experts comptables et consultants





Formation RGPD pour TPE / PME / PPO / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSIL, ESN, Avocats, Experts comptables et consultants

uis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CMIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en de démontrer en documentant leur confornité.

#### 2 SOLUTIONS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

Vous apprenez à vous mettre en conformité avec le RGPD en suivant une formation (ci-dessous) ;

Vous faîtes appel à un expert / formateur qui vous accompagne dans votre mise en conformité avec le RGPD de cle RGPD »).







Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique <u>spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protec</u> relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Corr « Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniquem la dévoite mes outils car c'est bien ce que les personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. »

Pair cela. 1'si créd 1 ilvenue de fornation d'une journée pour les indépendants, IPE et les PRE « Comprendre le REFO et ce qu'il fast savoir pour bies décarrer ». Cette fornation a pour objectif de vous fairs découvrir l'essentiel de ce règlement Européen, de vous apprendre les principes du REFO permettant à la fois de comprendre l'inférêt la décarrée de mise réglier les prendres sections;

2. Une fornation de deux jours pour les DRO » 2e veux devenir la DRIdge à la Protection des Dannées de son établissement ». Que vous soyer bienét ou soyer déjà désigné » Delégié à la Protection des Dannées » ou « DRO », nous vous conscillors cette fornation. Cette fornation vous permettra de rentrer en profrodes des les legiquent Européen et vous présenters des élements conscipient de vous benefit en compre de l'inférient section en place en confornatie avec le REFO au sois nois de vettre deblissement;

3. Une fornation sur 4 jours pour les consultants » l'accompagne sec client dans leur aixe en confornité avec le REFO au vous review en confornité avec le REFO au vous review ou celle « in confornité avec le REFO au vous neces accident de montainer de view ou celle « in confornité avec le REFO au vous neces accident de montainer de view pour entre plants propriers la plus propriers la

1. Vous souhaites tout faire -> Nous vous apprendroms à mettre votre établissement en conformaté. La plugaré du temps, le contenu de ces formations est personnalisé et adapté à vos beasins spécifiques ;
2. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror Nous ferror des lieux, mettrons en place le registre puis nous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
3. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror faire -> Nous nous occupremns de tous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
1. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror faire -> Nous nous coupremns de tous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
2. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror faire -> Nous nous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
3. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror faire -> Nous nous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
3. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror faire -> Nous nous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
3. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror faire -> Nous nous coupremns de conformité des traitements ;
3. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror par la conformité des traitements ;
3. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror par la conformité des traitements ;
3. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror par la commence -> Nous ferror par la conformité des traitements ;
4. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror par la conformité des traitements ;
5. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror par la conformité des traitements ;
5. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror par la conformité des traitements ;
5. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror par la conformité des traitements ;
5. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror par la conformité des traitements ;
5. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferror par la conformité des traitements ;
5. Vous ne savez p

Formation pour TPE/PME « <u>Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer</u> » : 1 jour (Découvrez et comprenez la démarche de mise en conformité)

Découvrez l'essentiel du RGPD, apprenez les principes du RGPD permettant à la fis de comprendre l'utherté du la déarrale de mise en conformité RGPD et de réaliser les Consulter les dates de nos prochaines fornations

— Comprendre le MEPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »

Formation pour DPO « <u>Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement</u> » : 2 jours (Mettez en place une démarche de mise en conformité RGPD)

Données » qu « PPO », nous vous conscillons cette formation, cette formation vous sementrs de rentere en ordinaire dans le Réplament Européen et vous présenters des

Formation pour consultants « <u>l'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD</u> » : 3 jours + 1 jour dans votre établissement (<u>C'est le moment ou jamais de vendre des services autour du RGPD</u>)

per l'activité de sise en conformité avec le RGPD ain de verdre cette prestain auprès de ves clients, cette formation est faits sur repor vous en vou apportant l'ensemble des nesures et des cas qu'il est nécessaire de maltriser pour que detes une société d'informatique, un cabinet d'avocat, un cabin Formation pour Consultants (Clest to moment ou james de venue vers instituté de saise en confranté over le REFD ain de ventre entre protesses apprès de sex clients, cette formation ent faits our-mesure pour nis sur le chemin de la sise en confraité. Vous étes une occidé d'information, un cabiter d'averait, un cabiter d'averaite encepaire voi conscité et d'information, un cabiter d'averaite encepaire voi conscité et d'information, un cabiter d'averaite encepaire sou coultent et soudistez accempager vos Clients dans leur individuel pour superviser la mise en place du REFD dans votre établissement ou chez un de ves clients (frait lies au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA format Consulter et soulte es dates de nos prochaines formation « J'accompagne ses clients dans leur mise en conformité avec le REFD »

Formation EGPD 4 tise en conformité REDD sur mesure » (pour TRE/PME)

(Pour ceux qui souhaitent une formation ou un accompagnement personnalisé dans la mise en conformité REPD)

Oue ayez bientét ou déjà désigné » Délégué à la Protection des Données » ou « DPD » dans votre établissement, si vous souhaitez que nous établissions un programme de formation personnalisé dans son contenu ou dans son arganisation, nous nous ferons un plais adaptée à vous bescins.

Accompanies to a laise on conformatic avec le Réglement (UE) 2816/579 du parlement européen et du Conscil du 27 ault 2816/579 du parlement européen et du Conscil du 27 ault 2816/579 du parlement européen et du Conscil du 27 ault 2816/579 du parlement européen et du Conscil du 27 ault 2816/579 du 27 au 27

accume des phases, nous vous laissons ume totale liberté et vous chaisser si vous souhaitez :

\* Apprendre à faire \* (nous vous apprenons pour une totale autonosie) ;

\* Ou « Nous laisser faire ».

Intéressé pour assister à une de nos sessions de formation en France, choisissez la ville qui vous intéresse. <u>Yous souhaitiez que nous nous déplacions au sein de votre établissement</u> pour une formation ou pour un accompagnement individuel, <u>indiquez-le dans les commentaires</u>.

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation)

Voss sombaltez apoli des informations sur .

1 la formation « Comprendre la Réfor» : 1 jour

1 la formation « 1 e veux devenir Delégué à la Protection des Données » 2 jours

D la formation « Je meter conformaté non desablissement » 3 mi jours

D la formation « Miste en conformaté ROPD sur essure »

D un accompgement personalité au MEPP

Formation pour TPE/PME : « Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »

Par de data de privas pour l'interes.

Re factor de privas pour l'interes.

Re factor de privas pour l'interes.

Rous somme néamentes à verte entière disposition si une somme nementandent interrespu l'organization de formations de groupe

Nous somme néamentes à verte entière disposition si une sombatte organizer une formation dans ves locame.

N'Héletic par à nous faire part de sons beseins et voyone ensemble si non poucous vous trouver une solution.

Pas de date de prévue pour l'instant.

en formations et en accompagnements personalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe
Nous sommes némencins à votre entités disposition si vous soubulatez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et veyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Par de date de prévie pour l'interes.

Re faction et en accompagnement par pour l'interes.

Rous somme néamment s'entre entière départation si vous sommentanément interrospu l'organization de formations de groupe

Nous somme néamments à voire entière disposition si vous sombatte organizer une formation dans von locaux.

\*\*Phéticier par à nous faire part de vois bessins et voyone ensemble si nous poucous vous trouver une solution.



Nos fornations s'organisent en groupe. Le lieu de la fornation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en transmay à lyon et à proximité d'une gare TDV et disposera d'un parking à Marseille, Votre place ne sera réservée qu'à la réception de votre acompte. Si la fornation était annulée (nombre, de participants insuffisants ou en cas de force majoure), votre acompte sera remboursé en intégralité dans les 5 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la fornation). En cas d'amoultation de votre part mains de 48 heures avant la fornation, l'acompte pourra ne pas être remboursé car destiné à régler les fraiss de réserved de salle et d'empositation, cur heur ne remboursables.

Les frais de réserved de salle et d'empositation de votre part mains de 48 heures avant la fornation, l'acompte pourra ne pas être remboursé car destiné à régler les fraiss de réserved de salle et d'empositation de votre part mains de 48 heures avant la fornation de votre part mains de 48 heures avant la fornation.

#### LE FORMATEUR : Denis JACOPINI



ciaire et est Certifié en Gestion des Risques des Systèmes d' Information. IL est formateur depuis 1998 et ns la sécurité informatique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemme

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





#### Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

#### en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI et Règlement européen : se préparer en 6 étapes

Comment se protéger sur Internet ? Denis JACOPINI vous répond sur Sud Radio à l'occasion de la présentation de son livre « CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger »













DENIS JACOPINI - MARIE NOCENTI

# GYBER ARNAQUES S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER

PLON

Comment seprotéger sur Internet Pous JACOPINI Vous répond sur Sud Radio à L'occasion de Livre CYBERARNAQUES Informer pour mieux seprotéger »

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire… Qui n'a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d'appel au secours d'un ami en vacances à l'autre bout du monde ayant besoin d'argent ou un mot des impôts informant qu'une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d'action privilégié d'escrocs en tout genre à l'affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent.

« Puisse cet ouvrage avoir de nombreux lecteurs ! Il ne devrait pas plaire aux arnaqueurs, car il est un réquisitoire contre leur perfidie et, sans aucun doute, une entrave à leur chiffre d'affaire. »

Général d'armée (2S) Watin- Augouard

Commandez CYBERARNAQUES

DENIS JACOPINI - MARIE NOCENTI

# **GYBER ARNAQUES**S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER

PLON

Plutôt qu'un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d'Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s'en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques… et coûteuses. Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité! Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l'information et informatique légale à l'université de droit et science politique de Montpellier. Témoin depuis plus de vingt ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques. Marie Nocenti est romancière.

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre) Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances

similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître ! Commandez sur Fnac.fr https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en (Symantec) 13,8 Milions de victimes Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj\_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

#### Commandez sur Fnac.fr

Source : Cyberarnaques S'informer pour mieux se protéger — broché — Denis Jacopini, MARIE NOCENTI — Achat Livre — Achat & prix | fnac